



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRETE DE VOIRIE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DURANT UN DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu le code de la route  
Vu l'article 610-5 du code pénal,  
Vu la demande écrite de l'entreprise SPIE CityNetworks représentée par Monsieur LEMAN Emmanuel pour le compte du SIEGE 27 en date du 5 juillet 2024,  
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'une mission de diagnostic du réseau d'éclairage public de l'ensemble de la Ville de Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise SPIE CityNetworks et Monsieur LEMAN Emmanuel sont autorisés à stationner un véhicule d'entreprise, d'une largeur de 3m et l'une longueur de 7m, au droit des différentes zones de chantier nécessaire au diagnostic des éclairages publics sur l'ensemble de la commune de Pont-Audemer, à compter du lundi 15 juillet 2024 et ce pour une durée de 3 MOIS, afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : L'entreprise devra mettre en place la signalétique réglementaire permettant de sécuriser la zone d'intervention ainsi que de garantir la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise SPIE CityNetworks et Monsieur LEMAN Emmanuel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 17 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

